



Commune d'HAUTOT LE VATOIS

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal

du 30 novembre 2020

Le Conseil municipal s'est réuni dans la salle polyvalente communale le 30 novembre 2020 à 20 H 00 avec comme ordre du jour les points suivants :

- Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 28 septembre 2020
- Modification de la durée hebdomadaire de travail de l'adjointe d'animation
- Adoption du tableau des effectifs
- Eclairage public route du village du fleuri
- Recensement de la voirie communale
- Questions et informations diverses

L'ensemble des membres du Conseil municipal était présent.

Avant de commencer l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande aux conseillers leur accord pour leur soumettre trois points comme ordre du jour complémentaire :

- Colis des anciens
- Taxe d'aménagement
- Travaux d'isolation du logement de l'ancienne école des filles

Ceux-ci donnent leur accord.

1. Le conseil approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 28 septembre 2020.
2. M. le Maire explique au Conseil municipal qu'il a découvert une erreur quant à la durée du temps de travail de l'agent communal en charge de l'accompagnement des enfants dans le car scolaire. En concertation avec la personne concernée, il est proposé de modifier son temps de travail afin de tenir compte des conditions réelles de l'organisation du transport scolaire. Le Conseil municipal donne son accord pour cette modification.
3. Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'à l'occasion d'un point sur le personnel communal il a été constaté que la commune ne disposait pas, comme la loi l'y oblige, d'un tableau retraçant l'ensemble des emplois nécessaire à son bon fonctionnement.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'arrêter le tableau des emplois ci-dessous. Celui-ci correspond aux emplois tels qu'ils ont été créés par le Conseil municipal.

CADRES OU EMPLOIS	FONCTION	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)
FILIERE ADMINISTRATIVE Rédacteur	Secrétaire de mairie	B	1	16 H 00
FILIERE TECHNIQUE Adjoint technique	-Agent technique polyvalent -Agent d'entretien	C	2	24 H 00 6 H 15
FILIERE ANIMATION Adjoint d'animation	Accompagnateur de car scolaire	C	1	4 H 45 (annualisé)
TOTAL			4	51 H 00

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré adopte le tableau des emplois ci-dessus.

4. Depuis quelques années, plusieurs pavillons se sont construits à Hautot-le-Vatois. Les constructions les plus récentes ont été réalisées au Ver-à-Val. Il est donc tout à fait logique que des demandes d'aménagement s'expriment. C'est notamment le cas pour l'implantation d'un éclairage public supplémentaire sur la D110 à l'entrée du hameau du Ver-à-Val lorsque l'on vient d'Autretot. En effet, outre les maisons déjà anciennes, trois pavillons s'y sont construits récemment. Cela représente plusieurs foyers comptant de jeunes enfants qui prennent le car scolaire au carrefour dit du Ver-à-Val. L'éclairage public implanté à ce carrefour ne permet pas d'éclairer suffisamment le cheminement entre ces logements et l'arrêt de car. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du Syndicat départemental d'énergie 76 (SDE76) l'implantation d'un nouvel éclairage public
5. Par courrier en date du 16 septembre 2020 la Direction de la citoyenneté et de la légalité de la Préfecture de Seine-Maritime nous a sollicité pour le recensement de la longueur des voiries communales afin de déterminer la répartition de dotation de solidarité rurale (DSR) 2021. La longueur déclarée depuis plusieurs années est de 5 452 mètres linéaires. Après vérification, il s'avère que plusieurs voies communales ne sont pas prises en compte dans cette déclaration. Il est donc proposé au Conseil municipal de valider un nouveau tableau de classement des voiries communales pour une longueur cumulée de 6 387 mètres auxquels viennent s'ajouter 228 mètres linéaires de parkings communaux. Le conseil municipal a validé cette proposition qui sera transmise à la Préfecture pour une prise en compte dans la dotation de 2022.

Questions diverses

- Monsieur le Maire explique que le 18 novembre 2019, le Conseil municipal avait décidé de fixer la valeur du colis distribué aux anciens à 25 € pour une personne seule et à 35 € pour un couple. Pour l'année 2020, compte tenu de l'annulation du repas des anciens, il propose que cette valeur soit exceptionnellement portée à 35 € pour une personne seule et à 45 € pour un couple. Le Conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

- Par courrier en date du 29 septembre 2020, la Direction départementale des territoires et de la mer rappelle que le Conseil municipal doit délibérer avant le 30 novembre s'il souhaite modifier les conditions d'application de la taxe d'aménagement. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir son taux à 3 % de la surface taxable et d'en exonérer les abris de jardin d'une surface inférieure à 20 m².
- A la fin de l'année 2018, la commune avait déposé, dans le cadre des certificats d'énergie portée par la communauté de communes Yvetot-Normandie, un dossier pour la rénovation énergétique du logement aménagé dans l'ancienne école des filles. Le projet prévoyait l'isolation des combles et le remplacement de la chaudière et des portes et fenêtres. Toutefois, il s'est avéré que seuls l'isolation des combles et le changement de la chaudière y étaient éligibles. Monsieur le Maire souhaite étudier la possibilité d'obtenir des subventions pour le remplacement des portes et fenêtres. A cet effet, il a fait actualiser le devis de 2018 et demande l'accord du Conseil pour déposer des dossiers de demande de subvention. C'est accord lui est donné.

Informations diverses

- Monsieur le Maire explique au Conseil que la commission cimetièrre s'est réunie le 12 octobre. Il a été convenu de demander aux quatre entreprises qui avaient déjà été contactées d'actualiser leur devis pour :
 - Un colombarium de 6 cases
 - 4 cavurnes
 - Un jardin des souvenirs avec banc
 - Un ossuaire.

Monsieur Bernard GARDEMBAS a été chargé de cette tâche. Par ailleurs, après échange sur diverses possibilités quant à l'aménagement du cimetière tant en ce qui concerne l'accessibilité et la sécurisation pour les personnes à mobilité réduite que de son entretien, la commission propose au Conseil municipal de faire appel à des entreprises paysagères pour avoir un projet global d'aménagement du cimetière. Il est également proposé de supprimer l'escalier d'accès par la D5. Le Conseil municipal valide ces propositions.

- Monsieur le Maire informe le Conseil que la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la Fonction Publique rend obligatoire pour toutes les collectivités territoriales de définir des lignes directrices de gestion. Ce document fait l'objet d'un arrêté du Maire. Toutefois, il souhaite le présenter aux conseillers municipaux dans la mesure où ce document a comme objectif de déterminer une politique pluriannuelle de gestion des ressources humaines pour le personnel communal.
- M. Michaël BLONDEL informe le Conseil qu'il est en contact avec une entreprise de travaux publics pour effectuer une remise en état du chemin dit de "la maison blanche" dans l'attente de la programmation de travaux de réfection plus pérennes. Il indique que les travaux de remplacement et de renforcement des caniveaux de la D110 viennent d'être réalisés par la Direction départementale des routes.

- Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil municipal sur son intention d'annuler, en raison de conditions sanitaires incertaines, la cérémonie des vœux et de partage de la galette des rois. Le Conseil municipal approuve avec regret cette proposition.
- La crèche, traditionnellement installée près du calvaire en face de la salle polyvalente, sera montée le 12 décembre par quelques conseillers municipaux aidés par M. Joël SEGUIN.
- Ce dernier et M. Marc ROBERT feront une vérification des illuminations de Noël avant qu'elles ne soient installées dans la commune.
- Monsieur le Maire informe le Conseil que le Préfet de Seine-Maritime a promulgué un arrêté conférant à M. Jean Paul MONVILLE le titre de Maire honoraire de la commune d'Hautot-le-Vatois pour ses dix-neuf ans de mandat de Maire.
- Monsieur le Maire informe le Conseil que le mobilier commandé pour l'aménagement de la salle du Conseil et du bureau des élus a été livré. Il permettra outre de meilleures conditions de réunion, un meilleur confort pour les activités mensuelles des anciens.
- Le calendrier prévisionnel 2021 des réunions du Conseil municipal est arrêté comme suit :
 - 25 janvier
 - 29 mars
 - 31 mai
 - 5 juillet
 - 27 septembre
 - 29 novembre
- M. Christophe LESUEUR informe le Conseil que lors de la réunion du mois d'octobre du Syndicat mixte d'eau et d'assainissement du Caux central il a été indiqué que, pour des raisons techniques, l'injection d'eau adoucie dans le réseau d'eau potable se ferait progressivement à compter du premier trimestre 2021 jusqu'au mois d'août.

Mise à jour du site internet de la commune : Depuis le dernier compte rendu du Conseil municipal, le site internet de la commune (<http://www.hautot-le-vatois.fr>) s'est enrichi dans la rubrique "actualité" de plusieurs informations en lien avec la crise sanitaire et d'un article sur la cérémonie du 11 novembre.



Le Maire, les adjoints, les conseillers municipaux et le personnel communal vous souhaitent de très bonnes fêtes de fin d'année. Ils auront une pensée toute particulière pour ceux qui seront seuls.